



Épreuves de circuit routier Formula Tour
dans le cadre du
NAPA PIÈCES D'AUTO 200 MONTRÉAL 2009

28-29 et 30 AOÛT 2009
Circuit Gilles Villeneuve

RÈGLEMENT PARTICULIER

Sanctionnées par :



1. ORGANISATION

Le NAPA PIÈCES D'AUTO 200 est organisé par Stock Car Montréal sis au 222, Circuit Gilles Villeneuve, Montréal, QC. H3C 6A1.

Pour information	Denis Cadotte
Téléphone	514-350-4731
Courriel	dcadotte@octanemanagement.ca

Direction générale de l'événement	Octane Management
Directeur Sportif de l'événement	Denis Cadotte
Accréditation	Colleen Raymond
Relations avec les médias	Normand Prieur

2. AUTORITÉS SPORTIVES

- a) Les épreuves sont organisées en conformité avec :
- le Code sportif international de la Fédération Internationale de l'Automobile
 - les règlements de circuit routier 2009 de la FSAQ
 - les règlements des séries concernées
 - les règlements supplémentaires, dont les annexes et les bulletins émis par la FSAQ et les séries concernées
 - le règlement particulier de cette épreuve
 - ces épreuves peuvent aussi être amendées par les instructions officielles du Directeur de course
- b) En cas de doute ou d'ambiguïté sur la formulation ou l'intention de ces règlements particuliers, la décision du Directeur de course sera finale sauf si des procédures d'appel et réclamation sont déjà établies par les autorités sportives ci-haut mentionnées.
- c) Tous les pilotes doivent être avisés des règlements de l'événement et de toute autre décision spécifique du Directeur de course
- d) Le compétiteur est le premier répondant de la conduite de ses équipiers et des actions disciplinaires seront prises envers les contrevenants.
- e) Toute modification peut être apportée en tout temps par le Directeur de course. Les pilotes en seront alors aussitôt informés de vive voix par les Commissaires et les avis de modification seront apposés sur le tableau d'affichage.

3. PISTE

- a) Les épreuves seront tenues sur le circuit Gilles Villeneuve. Le circuit est d'une longueur de 4.3 km et la direction est dans le sens des aiguilles d'une montre.
- b) Pour s'y rendre en provenance de Montréal : Pont Jacques Cartier, direction Montréal, tourner sur l'île Sainte-Hélène et suivre les panneaux d'indication pour le circuit Gilles Villeneuve.

Pour s'y rendre, en provenance de Québec : Autoroute 20, route 132, Pont Jacques Cartier, direction Montréal, tourner sur l'île Sainte-Hélène et suivre les panneaux d'indication pour le circuit Gilles Villeneuve.

4. INSCRIPTION

- a) Chaque série est responsable de fournir un minimum de vingt-cinq (25) voitures à l'inscription.
- b) En vertu d'une exigence des assureurs, toute personne ayant accès au site (pilote, équipier, représentant des médias, officiel et organisateur) doit préalablement signer un formulaire de renonciation lors de l'accréditation.
- c) La non conformité de la voiture à l'inspection technique est invalide pour le remboursement des frais d'engagement.
- d) En soumettant un engagement à cette épreuve, le compétiteur s'engage à respecter les règlements et codes applicables lors de cette même épreuve.
- e) L'organisation peut refuser une demande d'engagement sans avoir à en signifier les raisons.
- f) Les frais d'engagement doivent accompagner le formulaire d'inscription complété et sont payables comptant, par carte de crédit, par chèque ou mandat libellé à « Formula Tour ». Transmettre le tout au 4545, avenue Pierre-De Coubertin, C.P. 1000, Succursale M, Montréal, Québec, H1V 3R2.

Frais d'inscription :

Les frais d'inscription sont de neuf cents dollars (900.00\$). Ce montant valide l'inscription du pilote et de quatre (4) équipiers. Pour les équipiers supplémentaires et l'admission générale, les frais seront de cinquante dollars (50.00 \$) pour chaque jour de l'événement : samedi : 50.00\$/équipier supplémentaire et dimanche : 50.00\$/équipier supplémentaire.

5. ACCRÉDITATION ET ACCÈS

- a) L'accréditation se fera à la Place des Nations sur l'île Sainte-Hélène.
- b) Lors de l'accréditation, les pilotes doivent se présenter et avoir leur licence de compétiteur en leur possession. Tous les pilotes devront présenter leur licence valide pour de l'année en cours reconnue par ASN Canada, la Fédération de Sport Automobile du Québec (F.S.A.Q.) ou C.A.S.C.

- c) Les coéquipiers voulant avoir accès à la ligne des puits (quatre (4) maximum par voiture inscrite) doivent obligatoirement se présenter à l'accréditation.
- d) En vertu d'une exigence des assureurs, toute personne ayant accès aux zones à accès limité (officiel, organisateur, pilote, équipier et représentant des médias) devra avoir signé le formulaire de renonciation à l'accréditation.
- e) Horaire de l'accréditation

Mercredi 26 août 2009	12h00 à 22h00
Jeudi 27 août 2009	16h00 à 22h00

6. INSPECTION TECHNIQUE

- a) Chaque pilote est responsable de s'assurer de la conformité et de la sécurité de son véhicule.
- b) L'inspection technique se déroulera dans une partie des enclos identifiée et consacrée à cet effet ou aux endroits spécifiés par les séries.
- c) **Essence requise** : STATION ULTRAMAR, COIN MAISONNEUVE / PAPINEAU, MONTRÉAL
(près du Pont Jacques-Cartier)

7. BALANCES

Des balances seront disponibles dans les enclos de la série et seront considérées comme étant les balances officielles de l'événement. Le poids indiqué par les balances sera le poids officiel de la voiture pour l'événement. Les balances seront disponibles aux compétiteurs selon les besoins des inspecteurs techniques.

8. RÉUNIONS

- a) Tous les pilotes devront assister aux réunions de pilotes sous peine de pénalité.
Réunion des pilotes : vendredi 28 août 2009, à 10h00 au garage B situé au bout du bassin.
- b) Les décisions annoncées aux réunions des pilotes lient automatiquement tous les compétiteurs et deviennent parties tenantes de ce règlement particulier.
- c) Les pilotes qui n'assisteront pas aux réunions prévues à l'horaire devront se présenter au Commissaire-chef avant d'entrer en piste.
- d) Tous les pilotes doivent être avisés des règlements et codes de l'événement tel que mentionné au point 2 du présent document.

9. QUALIFICATIONS ET POSITIONS SUR LA GRILLE

- a) L'utilisation d'un transpondeur est obligatoire. L'emplacement du transpondeur sur le véhicule sera déterminé par chaque série. Si une défaillance du transpondeur est constatée, un signal sera présenté au pilote (drapeau noir avec cercle orange « meatball ») qui se devra de rentrer immédiatement dans les puits afin que l'équipement défectueux soit remplacé.
- b) Toutes les sessions en piste seront chronométrées.
- c) Les positions sur la grille de départ pour la course seront déterminées en fonction des résultats de la séance de qualification ou de la course de qualification.
- d) En cas de problème avec le système de chronométrage, une course de qualification aura lieu et les positions sur la grille de départ seront déterminées en fonction du classement au Championnat de la série.
- e) Le Commissaire de la série a le droit de refuser le départ à un concurrent dont l'extrême lenteur en piste pourrait constituer un danger pour lui-même et les autres.
- f) Tous les résultats seront accessibles auprès de chaque série dans les enclos.

10. DÉPART

- a) Le départ sera lancé pour toutes les courses.
- b) Pour être considéré partant, un pilote qualifié doit franchir la ligne de départ au déploiement du drapeau vert. Les pilotes qui ne se conforment pas à ce règlement seront classés dans les résultats comme non partants avec la désignation NP.
- c) Il y aura un (1) tour de chauffe derrière la voiture de tête (à moins d'indications contraires de la direction de course). Si le préposé au départ juge le départ inacceptable, les tours subséquents compteront comme tours de course.

11. RÈGLEMENTS DES PUIITS ET DU CIRCUIT

- a) Toute personne n'ayant pas l'accréditation requise sera expulsée des puits.
- b) Quatre (4) personnes, excluant le pilote, seront admises sur la ligne des puits. Lors d'un arrêt aux puits, deux (2) personnes maximum pourront se tenir au muret séparant la piste de la ligne des puits. Ces personnes sont identifiées par un bracelet de couleur lors de leur accréditation.
- c) Les compétiteurs et leurs équipiers ne seront admis sur la ligne des puits et sur la fausse-grille que durant leurs propres séances d'essais libres, de qualifications ou de course.
- d) Les compétiteurs et leurs équipiers devront porter leurs laissez-passer et se conformer au code vestimentaire (pantalon long, chemise ou T-shirt, souliers fermés) requis par les organisateurs de l'événement.

- e) Aucune restriction de bruit ne s'applique.
- f) Tout pilote excédant la vitesse maximum autorisée de 50 km/h, à la ligne des puits sera pénalisé.
- g) Les ravitaillements en essence sont permis seulement dans les enclos et demeurent interdits sur la ligne des puits. Lorsque de l'essence est manipulée, chaque équipe doit avoir son propre extincteur visible et prêt à être utilisé.
- h) Il est interdit de fumer sur la ligne des puits et à la fausse-grille. Ces règlements s'appliquent également à tout secteur où du carburant est transvidé ou entreposé.

12. FAUSSE-GRILLE

- a) Deux (2) zones de fausse-grille seront utilisées selon la disposition des équipes de course dans les enclos.
- b) Tous les véhicules doivent être placés à leur position de départ sur la fausse-grille au moins dix (10) minutes avant que les véhicules ne soient admis sur la piste. Le pilote doit être prêt à prendre le départ (au volant de son véhicule, ganté les ceintures et le casque bien attachés) deux (2) minutes avant d'entrer en piste.
- c) Tout véhicule qui se présente à la fausse-grille passé le signal de cinq (5) minutes devra prendre place à l'arrière du peloton sans possibilité de reprendre sa place. Les retardataires seront placés selon l'ordre dans lequel ils se présentent à la fausse-grille.
- d) À la fausse-grille, les véhicules seront placés sous les consignes des officiels en place : soit sur une seule ligne en file l'une derrière l'autre, soit sur deux lignes parallèles. Les voitures quitteront la fausse-grille vers la ligne des puits, une ligne à la fois.

13. ENCLOS

- a) Une zone d'enclos sera réservée et mise à la disposition des véhicules de compétition et de service de chaque série. Suivre les consignes données sur place.
- b) Les véhicules de types motorisés sont interdits dans les enclos. L'accès aux enclos sera permis jeudi le 27 août 2009 à partir de 12h00.
- b) La limite de vitesse permise dans les enclos est de 15 km/h. La vitesse excessive entraînera une pénalité, jusqu'à l'exclusion des résultats.
- c) Le nombre de véhicule servant au transport des passagers des équipes est limité à un (1) véhicule par concurrent inscrit. Un stationnement dans un endroit approprié sera désigné par l'organisation à l'accréditation.

- d) Toute publicité autre que celle affichée en permanence sur la voiture de course doit être autorisée au préalable par l'organisateur et ce, par écrit.
- e) Les parents ou tuteurs sont responsables de la sécurité de leurs enfants dans la zone des enclos.
- f) Le contrôle des voitures, compétiteurs, enfants et bruit excessif sera exercé dans la zone des enclos.
- g) Le carburant doit être remisé dans des contenants approuvés par les autorités concernées.
- h) Il est strictement défendu de jeter tout liquide (huile, essence, antigel, huile à frein, etc.) sur la propriété du circuit. Utiliser les barils situés dans les enclos à cet effet.

14. PODIUM ET TROPHÉES // TROPHIES AND PODIUM.

- a) Une cérémonie protocolaire de présentation des trophées se déroulera au podium **après la course de dimanche.**
- b) Les pilotes récipiendaires doivent être présents pour la présentation des prix, faute de quoi ils pourraient perdre leur privilège.

15. OFFICIELS

Événement

Organisateur	:	Stock Car Montréal
Directeur de course	:	Éric Baker
Adjointe au directeur de course	:	France Alarie
Médecin chef	:	Jacques Bouchard
Accréditation	:	Colleen Raymond
Responsable des enclos	:	Denis Tessier
Inspection technique	:	Fernand Vézina Luc Beaupré Glen Vézina Jean-François Dupont
Fausse-grille	:	Josée L'Heureux
Voiture de tête	:	Gilles Villeneuve
Préposés aux départs	:	Jennifer Armstrong
Préposés aux puits	:	A.A.C.A.
Chronométrage	:	NASCAR
Signaleurs	:	A.S.R.Q.
Équipe de feu	:	Denis Picard
Remorques	:	Marcel Raymond
Entretien de piste	:	Jacques Chaudier

Formula Tour 1600

Directeur de la série	:	Yves St-Jean
Commissaire de série	:	Martin Hardy
Inspecteurs technique	:	Fernand Vézina Luc Beaupré Glen Vézina Jean-François Dupont